

De ce qui précède, il est évident que la Cour suprême était plus à l'écoute du pouvoir qu'elle devait satisfaire, plutôt que de garder une position d'arbitre et de neutralité qui l'aurait honoré. La coalition CPDC/Opposition démocratique condamne avec la dernière énergie cette attitude avilissante qui confirme la descente aux enfers de la Justice tchadienne déjà décriée, et qui vient de se manifester de manière triste et honteuse. Sur quels procès verbaux la Cour Suprême s'est-elle basée pour changer les résultats et déclarer la Renaissance victorieuse à la majorité absolue, alors que les PV de la CENI et ceux en possession des candidats l'infirmement (2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 8^{ème} Arrondissements, Bitkine, Goré et Pala) ?

La coalition CPDC/Opposition démocratique, tirant les leçons de ce verdict, invite ses militants et la population à poursuivre résolument la lutte et à s'inscrire sans ambages dans la perspective d'un combat démocratique certes long, mais dont la noblesse des idéaux est un motif de satisfaction et d'espoir pour les générations futures. Elle soutient totalement les candidats spoliés qu'elle encourage à poursuivre leur lutte légitime.

Enfin, la coalition CPDC/Opposition démocratique invite tous les acteurs politiques à une vigilance accrue lors d'un éventuel prochain dialogue, pour que les écueils de l'Accord politique du 13 août 2007 soient évités, et qu'ils ne s'engagent dans de nouvelles élections qu'à la condition que les règles élémentaires de transparence soient enfin respectées.

Fait à Ndjamena, le 24 Février 2012

Le Chef de l'Opposition Politique


Saleh KEBZABO

